

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 23 JUIN 2017**

**CM2017/06/23/06 : AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS RELATIF AU PROJET DE DECRET
PORTANT CREATION DE L'EPA-ORSA**

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel AESCHLIMANN, Sylvie ALTMAN (jusqu'à 11h50), Marie-Hélène AMIABLE, Eric AZIERE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Christiane BARODY-WEISS (jusqu'à 11h34), Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI (jusqu'à 11h33), Jean-Didier BERGER (jusqu'à 11h54), Sylvain BERRIOS (jusqu'à 10h27), Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h22 puis représenté par Claire DE CLERMONT-TONNERRE), Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h50), Alain-Bernard BOULANGER (jusqu'à 11h54 puis représenté par Thierry DEBARRY), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAIN (jusqu'à 11h50), Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 10h47 puis représenté par Régis CHARBONNIER), Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS (jusqu'à 10h34 puis représenté par Zacharia BEN AMAR), Colombe BROSEL (jusqu'à 10h45 puis représentée par Marie-Christine LEMARDELEY), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 11h50), Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON (jusqu'à 11h50), Gilles CARREZ (jusqu'à 11h50), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h50), Eric CESARI, Régis CHARBONNIER (jusqu'à 11h50), Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT (jusqu'à 10h38 puis représenté par David BELLARD), Jérôme COUMET (jusqu'à 10h10 puis représenté par Marie-Pierre DE LA GONTRIE), Daniel-Georges COURTOIS (jusqu'à 11h50), François DAGNAUD (jusqu'à 11h01 puis représenté par Rémi FERAUD), Philippe DALLIER, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h50), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH (jusqu'à 10h37 puis représenté par François LE CLEC'H), Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY (jusqu'à 11h54), Christian DUPUY (jusqu'à 11h50), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET (jusqu'à 11h50), Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Vincent FRANCHI (jusqu'à 11h50), Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 10h31), Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Michel GENESTIER, Sylvie GERINTE (jusqu'à 11h50), Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h50), Christophe GIRARD (jusqu'à 11h50), Nicole GOUETA (jusqu'à 11h50), Philippe GOUJON, Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH (jusqu'à 11h40), Halima JEMNI, Carinne JUSTE, Philippe JUVIN, Olivier KLEIN (jusqu'à 11h50), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Laurent LAFON (jusqu'à 11h50), Jean-François LAMOUR, Philippe LAURENT (jusqu'à 11h33 puis représenté par Marie-Pierre LIMOGE), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE

BOUILLONNEC, François LE CLECH (jusqu'à 11h54), Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE (jusqu'à 11h54), Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h45 puis représenté par Pauline VERON), Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRETRE (jusqu'à 11h54), Marie-Pierre LIMOGES, Séverine MAROUN, Jacques JP MARTIN (jusqu'à 11h13), Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h50), Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 11h50), Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY (jusqu'à 11h54), Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 11h54), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX (jusqu'à 10h55), Danièle PREMEL (jusqu'à 11h50), Raphaëlle PRIMET, Yves REVILLON (jusqu'à 11h50), Laurent RIVOIRE (jusqu'à 10h53 puis représenté par Laurent LAFON), André SANTINI (jusqu'à 11h54), Gilles SAVRY (jusqu'à 10h39 puis représenté par Georges MOTHRON), Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI (jusqu'à 11h54), Sylvie SIMON-DECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPALYONNET (jusqu'à 11h50), Anne TACHENE, Azzédine TAÏBI, Sylvine THOMASSIN, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Georges URLACHER, Corinne VALLS, Sophie VALLY (jusqu'à 11h50), François VAUGLIN, Pauline VERON et Dominique VERSINI (jusqu'à 10h10 puis représentée par Carine PETIT).

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Azzédine TAÏBI), François ASENSI (représenté par Didier PAILLARD), Marinette BACHE (représentée par Léa FILOCHE), Denis BADRE (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Julien BARGETON (représenté par Frédérique CALANDRA), Jean-Pierre BARNAUD (représenté par Sylvie SIMON-DECK), Françoise BAUD (représentée par Sylvie ALTMAN), Jacques BAUDRIER (représenté par Raphaëlle PRIMET), Jacqueline BELHOMME (représentée par Marie-Hélène AMIABLE), Patrice BESSAC (représenté par Patrice LECLERC), Nicolas BONNET-OULALDI (représenté par Danièle PREMEL), Geoffroy BOULARD (représenté par Daniel-Georges COURTOIS), Daniel BREUILLER (représenté par Michel BOURGAIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Jean-Yves LE BOUILLONNEC), Ian BROSSAT (représenté par Michel LEPRETRE), Vincent CAPO-CANELLAS (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Luc CARVOUNAS (représenté par Laurent CATHALA), Hervé CHEVREAU (représenté par Nathalie FANFANT), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Gérard COSME (représenté par Daniel GUIRAUD), Stéphanie DAUMIN (représentée par Philippe BOUYSSOU), William DELANNOY (représenté par Jacques CHAUSSAT), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Christine LAVARDE), Olivier DOSNE (représenté par Philippe DALLIER), Michel FOURCADE (représenté par Corentin DUPREY), Jacques GAUTIER (représenté par Philippe PEMEZEC), Emmanuel GREGOIRE (représenté par François VAUGLIN), Didier GUILLAUME (représenté par Patricia TORDJMAN), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Dominique BAILLY), Eric HELARD (représenté par Anne TACHENE), Michel HERBILLION (représenté par Christian CAMBON), Anne HIDALGO (représentée par Catherine BARATTI-ELBAZ), Christine JANODET (représentée par Galla BRIDIER), Patrick JARRY (représenté par Gilles POUX), Bruno JULLIARD (représenté par Christophe GIRARD), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Patrick DOUET), Marie KENNEDY (représentée par Sophie VALLY), Jean-Christophe LAGARDE (représenté par Laurent RIVOIRE), Franck LE BOHELLEC (représenté par Gilles CARREZ), Xavier LEMOINE (représenté par Patrick OLLIER), Jacques MAHEAS (représenté par Halima JEMNI), Hervé MARSEILLE (représenté par André SANTINI), Brigitte MARSIGNY (représentée par Philippe GOUJON), Valérie MAYER-BLIMONT (représentée par Eric CESARI), Eric

MELHORN (représenté par Jean-François LAMOUR), Jean-Loup METTON (représenté par Claire MAYOLY-FLORENTIN), Jean-Louis MISSIKA (représenté par Mao PENINO), Jean-Charles NEGRE (représenté par Carinne JUSTE), Robin REDA (représenté par Hervé GICQUEL), Jean-Pierre SCHOSTECK (représenté par Jean-Didier BERGER), Yves THOREAU (représenté par Françoise LECOUFLE), Laurent VASTEL (représenté par Patrick DONATH), Alain VEDERE (représenté par Julien DUMAINE) et Jean-François VOGUET (représenté par Pascal BEAUDET).

ETAIENT ABSENTS : Patrick BALKANY, Eric BERDOATI, Julie BOILLOT, Raymond CHARRESSON, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, Carole DRAI, Jean-Christophe FROMANTIN, Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Vincent JEANBRUN, Bertrand KERN, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Anne-Constance ONGHENA, Anne SOUYRIS, Michel TEULET, Martine VALLETON, Alexandre VESPERINI et Jean-Marie VILAIN

La métropole du Grand Paris a été saisie le 7 avril 2017, par le Préfet du Val-de-Marne, pour émettre un avis sur le projet de décret modifiant le décret portant création de l'EPA-ORSA. Conformément à l'article L.321-15 du code de l'urbanisme, la métropole est consultée en tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à statut particulier et à fiscalité propre, situé dans le périmètre de compétence. La métropole dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis. A défaut il sera réputé favorable.

L'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont a été créé par le décret n°2007-785 du 10 mai 2007.

Chargé de la conduite de l'opération d'intérêt national (OIN) du même nom, il réunit 12 communes (Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine), le conseil départemental du Val-de-Marne, la région Île-de-France et l'État.

L'EPA est l'outil d'ingénierie au service de l'OIN. Il assure le pilotage stratégique de la grande opération d'urbanisme, élabore le projet de développement à l'échelle du grand territoire et conduit sa mise en œuvre.

Le comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015, a décidé de procéder au rapprochement de Grand Paris Aménagement et de l'EPA ORSA.

Le projet de décret qui vous est soumis pour avis, concerne ce processus de rapprochement.

Il doit répondre au double objectif suivant :

- Adapter le statut de l'EPA conformément au code de l'urbanisme (codifiant les dispositions issues de l'ordonnance du 8 décembre 2011) ;
- Acter le rapprochement de l'EPA avec Grand Paris Aménagement, sous la forme d'une fédération réunissant les personnels et les moyens au sein de GPA, tout en conservant à l'EPA ORSA une personnalité morale.

Ce rapprochement avec GPA s'appuie sur la loi « relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain », et notamment, sur les dispositions qui organisent la mutualisation des moyens entre établissements publics.

Le texte soumis, reprend les dispositions communes à l'ensemble des EPA. Néanmoins, le périmètre est réduit à onze communes, la commune d'Alfortville, ayant exprimé le souhait d'en sortir.

La répartition des sièges proposée au sein du conseil d'administration, est la suivante :

- Huit membres représentant de l'Etat, désignés par les ministres chargés respectivement de l'urbanisme ; du logement ; du budget ; des transports ; de l'économie ; de l'environnement ; des collectivités territoriales et de la ville.
- Vingt membres représentant des collectivités territoriales et leurs établissements publics :
 - Trois représentants de la région Île-de-France
 - Trois représentants du département Val-de-Marne
 - Un représentant de la métropole du Grand Paris
 - Deux représentants des communes membres du T12, désignés par le Conseil Métropolitain
 - Onze représentants des onze communes du territoire

Le projet de décret prévoit donc une évolution dans la composition de son conseil d'administration afin d'inclure trois représentants désignés par le Conseil de la Métropole du Grand Paris, dont à minima deux représentants les communes membres du T12.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont consacré la Métropole du Grand Paris dans son rôle déterminant en matière d'aménagement de l'espace métropolitain. Cette évolution des compétences doit s'accompagner de l'évolution de la gouvernance des outils opérationnels qui y sont liés.

L'article 59 de la loi NOTRe dispose ainsi en particulier que « la métropole du Grand Paris propose à l'Etat et aux collectivités territoriales un plan de rationalisation des outils d'aménagement et des syndicats intervenant dans son ressort territorial ». Cette disposition confie à la métropole la mission de définir les objectifs et les enjeux de rationalisation et de mutualisation des outils au service de l'aménagement du territoire sur son périmètre.

La métropole du Grand Paris entend prendre pleine possession de ces nouvelles missions. Pour y parvenir, elle doit pouvoir s'appuyer sur des structures opérationnelles d'aménagement dans lesquelles elle peut faire entendre ses positions au sein des conseils d'administration en disposant d'une position décisionnelle. C'est le cas dans le projet de décret proposé.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- Emettre un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret portant création de l'EPA-ORSA

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;

VU le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont ;

VU le courrier du Préfet du Val-de-Marne en date du 7 avril 2017, sollicitant l'avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de décret modifiant le décret portant création de l'EPA ORSA ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement lors de sa séance du 8 juin dernier ;

CONSIDERANT la compétence de la Métropole en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, et de définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable au projet de décret modifiant le décret portant création de l'EPA ORSA, annexé à la présente.

DIT que cet avis sera notifié au Préfet du Val de Marne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison



- 2 -